

La Lettre Défense et République

EDITORIAL

Cette lettre n°10 présente les propositions de Nicolas Sarkozy en matière de défense. Leur densité montre l'ampleur et la profondeur des changements possibles. Quelques points méritent d'être soulignés.

La dimension militaire de la résolution des crises ne doit pas être effacée par la mode actuelle de la gestion interministérielle des crises ou des conflits. En effet, l'étude du projet montrerait un affaiblissement du rôle des militaires alors que ceux-ci sont en permanence et discrètement en première ligne. La force d'un Etat repose sur cette disponibilité permanente de forces armées formées, équipées et entraînées à la gestion des crises. Elles n'ont pas vocation à être de simples pourvoyeurs de moyens. Elles contribuent à la résolution des conflits notamment par leur savoir-faire, aussi bien dans le recours à la force qu'à l'emploi d'autres moyens. Leur place doit donc être confortée au sein de la structure de l'Etat, ce qui n'est pas apparent dans ce projet.

La première mission des forces armées est la protection directe du territoire national. Cela ne signifie pas que les OPEX doivent être abandonnées. Au contraire, l'expérience acquise et renouvelée fait des armées une institution fiable pour le pouvoir politique. Cela n'est pas négligeable aujourd'hui où le doute est permanent.

Enfin, revaloriser le rôle du parlement ne doit pas aboutir à empiéter sur le domaine réservé du chef de l'Etat qui doit être préservé dans l'esprit du fondateur de la Ve République. L'élu du peuple au suffrage universel est aussi le chef des armées responsable de la protection de la nation.

Le président

QUELLE POLITIQUE DE DEFENSE POUR 2007 ?

2EME PARTIE : LES PROPOSITIONS DE NICOLAS SARKOZY, CANDIDAT A L'ELECTION PRESIDENTIELLE (UMP)

Après avoir détaillé les pistes de réflexion en matière de défense et de sécurité de la candidate socialiste, Ségolène Royal, Défense & République poursuit son analyse des programmes des candidats en s'intéressant aux propositions de Nicolas Sarkozy. Il convient de préciser que le candidat de l'UMP, bien qu'en souhaitant inscrire sa campagne dans la rupture, n'en reste pas moins un des hérauts de la politique du gouvernement auquel il appartient. Il se fait ainsi implicitement aussi le porte-parole de la Ministre de la Défense, qui avait un temps esquissé l'idée de se présenter à l'élection présidentielle et qui appartient désormais à l'entourage de campagne du ministre-candidat.

Ce dernier peut également s'appuyer sur nombre de parlementaires nationaux et européens apportant ainsi une analyse approfondie tant des principales questions en jeu dans la campagne en ce qui concerne les questions de défense (budget et loi de programmation militaire, avenir de la dissuasion nucléaire, articulation entre sécurité intérieure et projection extérieure, évolutions en cours quant à la politique de défense européenne, nouveaux enjeux de la relation transatlantique, définition du format des armées, militarisation de l'espace, valorisation du lien Armées-Nation et de la condition militaire dans la société, ainsi que sur les questions connexes d'intelligence économique, de renseignement et du rôle des militaires dans la lutte anti-terroriste, la gestion des crises et la reconstruction qui en suit...).

Dans l'attente de la Convention de l'UMP du **7 mars prochain** qui sera consacrée à la défense, préparée par Pierre Lellouche, député de Paris, président de la délégation française à l'Assemblée parlementaire de l'OTAN et délégué national de l'UMP aux questions de défense, Nicolas Sarkozy a accordé au magazine *Défense*, revue de l'Union des anciens auditeurs de l'Institut des hautes Etudes de la Défense Nationale -IHEDN- une interview très détaillée de ses ambitions en matière d'effort de défense ([téléchargeable sur www.defense-et-republique.org](http://www.defense-et-republique.org)).

UNE RUPTURE « TRANQUILLE » DANS LA CONTINUITÉ EN MATIÈRE BUDGÉTAIRE ET CAPACITAIRE

Si le candidat de la droite entonne souvent l'antienne de la rupture, force est de constater, qu'en matière de défense, il se range prudemment dans la continuité de l'action gouvernementale, eu égard, entre autres, à sa fonction de Ministre de l'Intérieur, l'amenant souvent à la frontière avec les domaines traditionnels de souveraineté de sa collègue, qui occupe l'Hôtel de Brienne. Beaucoup ont ainsi vu dans la posture très emphatique du candidat, une volonté de se camper ostensiblement dans l'habit d'un futur chef des armées. Cette réalité peut vraisemblablement être expliquée par l'inquiétude des militaires quant aux choix budgétaires et aux orientations stratégiques et capacitaires du prochain chef de l'Etat.

Cette démarche est particulièrement vraie lorsqu'il évoque l'effort de défense qu'il souhaite maintenir « *soit au minimum maintenu à son rythme actuel* » tout en souhaitant « *que le rythme des réformes visant à faire gagner en performance s'accélère* ». Difficile équation, en effet, quand on sait les défaillances dans l'exécution de la loi de programmation militaire 1997-2002 (notamment en terme de crédits d'équipement) et que celle en cours (jusqu'à 2008) devra sans doute s'adapter à des ajustements quant à certains retards de livraison et problèmes de maîtrise des programmes (coût et calendrier).

Il se pourrait qu'une fois Nicolas Sarkozy, installé à l'Élysée, le successeur de Michèle Alliot-Marie ait à diligenter un audit sur les programmes militaires en cours, ceci afin d'évaluer les conditions de leur réalisation, amenant naturellement à une évolution vers une démarche capacitaire associée à des enveloppes de crédits spécifiques, rompant en cela avec l'actuelle procédure.

Le candidat à la Magistrature suprême insiste, en toute occasion du reste, sur la non remise en cause de l'actuelle LPM, au moins jusqu'en 2008. Après, pour la période suivante (2009-2013), c'est une autre histoire, et il laisse envisager explicitement que « *la question de l'intensité de l'effort de défense dépend plus des fins que des moyens* ».

Apparaît ainsi une nette volonté de faire évoluer le modèle d'armée, qui, défini d'après le Livre blanc de 1994, mériterait selon lui un « *toiletage* », dont il n'est pas avare sur d'autres fronts... Cette rupture étant induite selon lui par l'évolution de l'instabilité planétaire, l'acuité de certaines menaces, la responsabilité et le statut international de la France. A effort de défense constant, une optimisation des crédits et des dépenses est souhaitable, concède-t-il. Il est vrai que sa position a évolué sur ce point précis depuis qu'il n'est plus à Bercy...

Nicolas Sarkozy appelle ainsi de ses vœux un effort financier à poursuivre en direction de l'espace, du renseignement, de la protection des troupes en opération extérieure (qu'elles soient sous mandat de l'ONU, sous l'égide de la PESD ou dans le cadre d'accords bilatéraux de défense) et celles agissant dans le cadre de l'opération Vigipirate (à noter que de ce point de vue, un élargissement de Vigipirate est évoqué entre les lignes, lorsqu'il

souhaite que toutes les composantes de la société soient impliquées, citant entre autres les entreprises, les collectivités locales, les opérateurs de service public...).

La question de la réorganisation des implantations territoriales ainsi que de la rationalisation des fonctions de base et de soutien des forces armées est aussi au cœur de cette réflexion, induite par une professionnalisation à laquelle il rend hommage, tout en appelant vraisemblablement à une accélération du processus « *d'interarmisation* » et de transformation, engagé depuis plusieurs années, comme y incite, par ailleurs, le Plan Stratégique des Armées (PSA, 2006-2008) qui ne devrait donc pas être remis en cause, à partir de mai 2007.

UNE DISSUASION FORTE ET PARTAGÉE ?

Sur le front de la souveraineté nucléaire (au niveau politique et technique) et de la question de l'indépendance nationale et/ou du partage de la dissuasion, devenus sujets d'après frictions entre Ségolène Royal et Nicolas Sarkozy, force est de reconnaître une connaissance plus fine de cette question, non seulement sur le volet capacitaire (notamment dans la dimension sous-marine) mais aussi sur l'approche doctrinale, liée à l'approche géopolitique de la prolifération balistique et des Armes de Destruction Massive (ADM), avec en filigrane le dossier du nucléaire civil et militaire iranien.

En effet, sur ce domaine, comme celui du coût d'équipement (la dissuasion nucléaire représente entre 20% et 30% du budget d'équipement des armées et près de 10% du budget militaire global), le candidat répète son souhait de réfléchir sur la doctrine d'emploi et les moyens de cette dissuasion, en envisageant même des coopérations possibles avec certains de nos voisins européens (sans doute avec les Britanniques, sur l'exemple du Groupe aérien européen - GAE - né en 1995, qui prouve la faisabilité en terme « *d'interopérabilité* »).

Cet élargissement explicite de notre force de dissuasion au cadre européen n'éluera sans doute pas l'épineuse question de la légitimité exclusive de la souveraineté nucléaire liée à la défense des intérêts nationaux, en l'absence de la définition précise d'intérêts vitaux européens et d'une Politique Étrangère et de Sécurité Commune (PESC, complétée par la Politique) associée à une Politique Européenne de Sécurité et de Défense

(PESD) encore hésitante ; sans doute faudra-t-il attendre la convention sur la politique étrangère pour connaître la position de l'UMP sur cette question.

Le Président de l'UMP prend néanmoins rigoureusement soin de ne pas « tacler » le Président de la République sur cette question qui relève du « domaine réservé » du chef de l'Etat. Le discours prononcé par Jacques Chirac à l'Île Longue (siège de la FOST - Force Océanique Stratégique) en janvier 2006, appelant peu ou prou à un repositionnement éventuel du nucléaire tactique dans un cadre plus opérationnel est ainsi pleinement assimilé, pour l'heure... Nicolas Sarkozy va jusqu'à rendre hommage au locataire actuel de l'Élysée pour la décision courageuse de mettre fin aux essais nucléaires.

UNE NOUVELLE ARTICULATION ENTRE SECURITE INTERIEURE ET DEFENSE GLOBALE

C'est assurément dans ce domaine que les propositions de Nicolas Sarkozy sont les plus innovantes. Elles répondent à un double objectif. Elles s'inscrivent, tout d'abord, dans une nette volonté de décloisonner la frontière entre ministères de l'Intérieur de la Défense. Ensuite, elles répondent à un souhait de mieux pouvoir maîtriser les outils que le candidat appelle de ses vœux, alors qu'il n'avait pas réussi à les imposer en tant que ministre... Il en va ainsi de son souhait de créer deux nouvelles instances.

Conseil de Sécurité Nationale

Tout d'abord, un Conseil de Sécurité Nationale, soutenu par un Secrétariat permanent, qui, placé auprès du Président de la République, aurait pour principale mission de permettre une prise de décision en amont, grâce notamment aux échanges et débats qui s'y tiendraient autour des questions de sécurité intérieure, des questions internationales et de la défense militaire. Il n'est pas étonnant, de fait, que la principale raison évoquée pour créer ce Conseil - qui risque néanmoins de faire ombre aux conseils et comités supérieurs de la Défense nationale prévus par l'article 15 de la Constitution ou encore à ceux existants pour la Sécurité intérieure (actuellement présidé par l'ancien préfet de police de Paris Philippe Massoni, Conseiller pour les questions intérieures de la Présidence de la République), soit le souhait d'aboutir à une meilleure coordination du renseignement.

Cette création n'est pas sans rappeler ce qui existe aux Etats-Unis (à travers le poste de Director of Central Intelligence) ou en Italie, et qui revient

également à l'idée de créer une Direction Générale de la Sécurité Interieure (DGSI) pendant de la Direction Générale de la Sécurité Extérieure (DGSE) qui impliquerait la fusion de la DST et des RG. Cette réforme voulue de longue date par le candidat, n'avait pu, en effet, se concrétiser au cours de cette mandature et a été rendue définitivement caduque par l'affaire Clearstream...

Secrétariat général de la Défense Civile

Par ailleurs, se plaçant dans l'esprit de l'ordonnance de 1959, créant le Secrétariat Général de la Défense Nationale (SGDN) et affirmant que la « *défense a pour objet d'assurer en tous temps, en toutes circonstances et contre toutes les formes d'agression la sécurité et l'intégrité du territoire ainsi que la vie des populations* », Nicolas Sarkozy fait également implicitement référence au Document Solana « *Pour l'Europe sûre, dans un monde meilleur* » de décembre 2003, quand il évoque le caractère diffus et l'imprévisibilité des menaces (terrorismes, pandémies, aléas climatiques et technologiques) qui pèseraient sur la France légitimant ainsi ses innovations institutionnelles et opérationnelles.

Il en résulte ainsi la proposition de créer un « *Secrétariat général ou une agence de la défense civile* » afin « *d'animer l'esprit de défense et coordonner la mobilisation des différentes composantes de la société* ». Cette proposition n'est pas sans rappeler non plus le rapport de Michel Barnier (devenu un de ses conseillers en matière de politique étrangère et européenne) quant à la création d'une Force européenne de protection civile « *Europe Aid* ». Cela s'inscrit également dans la lignée du discours de Jacques Chirac, lors de ses vœux de janvier 2006 souhaitant une réflexion multilatérale sur la gestion des réponses militaires et civiles dans le cadre des crises climatiques, suite au Tsunami en Asie du Sud-Est (l'ancien SGDN, Jean-Claude Mallet, avant d'être envoyé à la tête de l'OSCE avait été chargé d'une mission exploratoire dans ce sens).

Service civique obligatoire et implication plus forte du Parlement dans la politique de défense

A noter, que la position du candidat de l'UMP quant à l'opportunité d'instaurer un service civique obligatoire, avec un volet militaire, n'a pas changé. Tout juste évoque-t-il désormais cela en lien avec un besoin de renforcement de la réserve (opérationnelle et citoyenne, même si elle est moins évoquée que la première), reprenant du reste une préconisation restée lettre morte depuis la

suspension du Service national en 1995, les lois sur la réserve de 1999 et la plus récente d'avril 2006.

Sur ce point, le candidat n'hésite pas à évoquer le double défi que constitue « *l'intégration de la défense et de ses personnels dans la Nation* » (via la revalorisation des rémunérations, du logement, l'amélioration des conditions de vie familiale, la garantie d'emploi des conjoints et les facilités de reconversion des militaires) et « *la formation civique de la jeunesse et son intégration dans notre société républicaine* » (élargissant à d'autres secteurs cette mission régaliennne, à l'instar des ministères de la Jeunesse et des Sports et celui de l'Education nationale). Il en fait quasiment le gage d'une compréhension réciproque entre militaires et civils, afin que l'armée reste à l'image de la Nation et puisse refléter sa diversité !

La création, souvent évoquée, d'un corps de cadets et la préfiguration éventuelle d'une véritable garde nationale, notamment dans sa capacité opérationnelle sur le territoire (une réflexion sur la relance du volet « défense opérationnelle territoriale » dans le cadre des MISSINT ou missions intérieures, jusqu'alors « apanage » de la Gendarmerie depuis la professionnalisation, semble être pourtant en cours de réflexion au niveau de l'armée de terre), ne sont pas néanmoins endossés par le candidat. Il s'agit pourtant d'une urgente nécessité, qu'il est toujours bon de rappeler, notamment au moment où le Plan Stratégique des Armées (PSA) réaffirme que le lien Armées - Nation est une de ses quatre priorités.

En effet, nombreuses sont les propositions pour le faire vivre concrètement ; qu'il s'agisse de l'expérience pilote en Ile-de-France « 105 permis pour 2005 », basée sur le constat de l'intégration sociale par l'obtention d'un premier emploi, ou encore la transformation des *Journées d'Appel de Préparation à la Défense* (JAPD), première étape du parcours de citoyenneté. La transposition de certaines méthodes du Service Militaire Adapté (SMA), dont la réussite dans les DOM-TOM pourrait également servir de modèle sur le territoire métropolitain, ou encore le plan « *Défense deuxième chance* », accompagnant la création - quelque peu chahutée - de l'Etablissement Public d'Insertion de la Défense (EPID), ou encore la création prochaine d'un corps de cadets participe de cet élan qui contribuerait sans doute utilement à favoriser ce lien qui, à défaut d'être valorisé, pourrait se distendre dangereusement. Il en va aussi de notre capacité à la mobilisation, qui en tant de paix, et surtout en temps de crise, revêt une place

complémentaire aux missions confiées par les forces armées à leurs personnels engagés.

Le point le plus détonnant sur ce chapitre réside sans aucun doute dans un appel du pied à peine discret à une certaine forme de remise en cause de l'infaillibilité du chef de l'Etat dans son « domaine réservé ». Il appelle ainsi à ce que le lien Armées - Nation et la politique de défense puisse faire l'objet de débats politiques, en premier lieu desquels au Parlement. Est ainsi souhaité une implication plus forte de ce dernier dans la définition des orientations de la politique de défense, tant dans sa mise en œuvre que dans l'évaluation de ses objectifs.

UNE « UNION EUROPEENNE DE DEFENSE » AUTONOME SANS QUE SOIT LEEVE POUR AUTANT L'HYPOTHEQUE DE LA DUPLICATION OTAN-UE

Considérant que la politique européenne de défense doit être sa première préoccupation, Nicolas Sarkozy entend l'aborder sous deux angles légitimant.

Construire l'Europe de la Défense par souci de rationalité économique

Le premier angle s'inscrit dans un souci de rationalité financière (les 27 Etats membres de l'UE dépensent deux fois et demie moins pour leur sécurité que les Etats-Unis, soit 160 milliards d'euros. A eux deux, la France et le Royaume-Uni représentant déjà 40% des budgets européens. Ajoutons à cela que les 10 Etats membres tant de l'OTAN que de l'UE dépensent 190 millions de dollars, alors que les Etats-Unis en consomment approximativement le double, soit 385 millions de dollars).

Au-delà de ces soucis comptables, Nicolas Sarkozy propose d'instaurer des critères de convergences des efforts de défense afin que chaque pays tendent vers l'objectif de 2% du PIB (chiffre raisonnable si l'on compare avec les 4% consacrés à la défense outre-Atlantique). Le premier effet escompté, du moins proclamé serait ainsi d'éviter les gaspillages liés à la multiplication des compétitions des programmes et des acteurs industriels européens, en considérant que les programmes bilatéraux doivent devenir l'exception et ceux élaborés en commun la règle (à l'instar de l'A-400M).

Le second, qui rejoint le premier, est de viser à la construction de « champions européens de l'industrie de défense », afin de privilégier la mutualisation des moyens, notamment en ce qui concerne la recherche et le développement ou

encore les capacités techniques qui entrent en jeu dans la sécurisation des frontières et des approvisionnements énergétiques. Un tel schéma devant contribuer concrètement à éviter que le fiasco de l'Euromissile *Typhoon* ne se reproduise, sans que l'avenir industriel du Rafale ne soit remis en cause et que la construction éventuelle d'un deuxième porte-avion ne soit totalement exclue sous la forme d'une coopération franco-britannique. Pour compléter ce point, Nicolas Sarkozy se démarque très nettement de sa rivale socialiste qui se refuse d'emblée à considérer la légitimité d'un second porte-avion, alors même que le Charles-de-Gaulle, compte tenu des ses longues périodes de révision et de maintenance, ne pourra assurer seul la tâche pourtant ô combien déterminante de la projection de forces et la présence effective de nos forces armées à travers la planète (cf. *Lettre D&R n°09*)...

Construire « l'Union de la défense et de la sécurité »

Le second axe peut légitimement s'apparenter à une certaine forme d'opportunisme institutionnel et calendaire, au moment où la Présidence allemande et celle à venir de la France (au premier semestre 2008) peut sembler nous presser à reconsidérer l'adoption d'un traité venant relever celui de Nice, dont tout le monde s'accorde à dire qu'il est imparfait à 27 Etats membres. Le tout est encore néanmoins sérieusement hypothéqué par le flou concernant le rôle de l'OTAN en Europe, impliquant par conséquent une réflexion sur une forme acceptable de processus constitutionnel communautaire, sans pour autant heurter les 18 pays ayant déjà ratifié le Traité constitutionnel rejeté par les Français et les Néerlandais en mai et juillet 2005.

En effet, à l'instar du député européen Alain Lamassoure, ayant quitté l'UDF pour se rapprocher de Nicolas Sarkozy, ou encore de Pierre Lequillier, qui préside la Délégation de l'Assemblée nationale pour l'UE, la position présidentielle de l'UMP est de privilégier la voie d'un mini traité institutionnel gardant la première partie du traité constitutionnel - qui fixe les objectifs, les valeurs de l'Union et ses instruments institutionnels -, et qui serait expurgé des parties litigieuses (notamment la deuxième partie en y adjoignant les dispositions des troisième et quatrième parties « *nouvelles par rapport aux traités existants et qui apparaissent indispensables à la mise en œuvre* » de la première partie). Ce mini traité serait ainsi soumis à un vote du Parlement.

Ce montage institutionnel trouve d'ailleurs sa légitimité dans le désir tout sarkozyen de se réapproprier un nécessaire volontarisme politique qu'il estime pouvoir ainsi capitaliser en prenant appui sur la PESD, dont 75% des Européens s'accordent à dire que c'est devenu une urgence. Emerge ainsi depuis quelques semaines, l'idée d'une « *Union de défense et de Sécurité* », sorte de « noyau dur » d'Etats souhaitant aller plus vite que d'autres, basée sur une coopération renforcée permanente (à l'instar d'ailleurs de l'article I-40 du PTCE qui instituait une coopération structurée). De ce point de vue d'ailleurs, le Sommet de Tervuren en mai dernier réunissant l'Allemagne, la France, la Belgique et le Luxembourg, s'inscrit clairement dans la possible préfiguration de ce que beaucoup appellent un « Schengen de la défense ». Le Manifeste de l'Assemblée parlementaire de l'Union de l'Europe Occidentale, adopté en octobre 2006, ainsi que le rapport du député européen libéral Von Wogau vont également dans ce sens.

Europe européenne ou Europe atlantiste : le débat ne semble pas être tranché

Néanmoins, si tout le monde s'accorde à penser que la défense peut être à la fois la condition et le levier de la relance politique, encore faut-il être déterminé à ce que la construction de cette autonomie si péniblement acquise ne soit constamment mise en concurrence avec les modalités existantes de sécurité et de défense sur le continent européen.

Or, force est de constater que l'idée d'une identité européenne au sein de l'OTAN (IESD) n'est pas totalement absente des pensées du candidat. Celui-ci évoque ainsi, en schématisant, de son propre aveu, que « *l'OTAN est devenue une organisation militaire efficace mais orpheline d'un projet, tandis que l'Europe s'apparente, elle, à une entité politique en devenir qui reste dépourvue d'une organisation et de moyens militaires probants* ». Il va plus loin en souhaitant que l'Europe soit plus forte dans l'OTAN, allant jusqu'à dire que c'est aux Européens de s'affirmer comme des acteurs plus convaincants de leur propre défense, délégitimant implicitement le volontarisme affiché par le candidat. Sans doute est-ce dans ce sens qu'il faut lire la volonté de construire une « Union méditerranéenne », sensiblement plus proche dans sa construction idéologique du Dialogue méditerranéen de l'OTAN que les efforts louables de partenariats euroméditerranéens...

Même s'il est indéniable que la possibilité de recourir au dispositif logistique et de planification de l'OTAN via l'accord de Berlin + (permettant depuis mars 2003 à l'Union européenne d'avoir accès aux capacités collectives de l'Alliance Atlantique, comme ce fut le cas à plusieurs reprises, telles que lors des missions *Altéa* en Bosnie ou *Artémis* en RDC) est mise en avant, la question du « droit du premier refus » n'est pas évoquée par le candidat. C'est, en effet, l'OTAN qui, après une phase de planification commune avec l'UE, décide ou non de l'organisation la plus à même de s'investir militairement, ouvrant au mieux un contrôle politique sur l'UE lors des opérations ou au pire induisant une concurrence que Nicolas Sarkozy récuse pourtant.

Pour compléter ce point, cet apparent volontarisme politique n'a de sens que s'il rejoint une nécessité concrète notamment à travers la relance de l'idée d'un « Livre blanc sur la sécurité européenne », laissé quelque peu en jachère depuis le « non-endorsement » de celui élaboré en 2004 sous l'égide de l'Institut d'Etudes de Sécurité de l'UE). On en est loin !

Nicolas Sarkozy a cependant raison, 41 ans après la sortie des structures de commandement intégrées, quand il rappelle que la France est un des principaux contributeurs de l'Alliance, parmi les 19 membres de l'UE qui y appartiennent, tant au niveau opérationnel que budgétaire...et que par conséquent il convient de réduire l'écart entre « *le discours et la réalité de la situation* ».

UNE PROJECTION DES FORCES PLUS RATIONNELLE ?

Il ne fait guère de doute que si Nicolas Sarkozy est élu président de la République, une nette inflexion risque de se produire sur le plan des forces armées françaises projetées à l'étranger. Nicolas Sarkozy souligne, à cet effet, que, comme l'armée française « *n'est pas un corps expéditionnaire destiné à jouer les pompiers ou les gendarmes aux quatre coins du monde* », il se réservait le droit de revenir sur les choix qui ont guidé la politique extérieure militaire de la France, égratignant cette fois-ci sévèrement le Président de la République. Il n'aurait ainsi pas rappelé les forces spéciales d'Afghanistan, eu égard à la solidarité internationale qu'il souhaite voir sans faille avec les Américains ; il reconsidérera très certainement la légitimité de l'opération Licorne présente en Côte d'Ivoire afin de ne pas laisser les 3600 soldats français s'enliser là-bas, faute de sortie de crise politique.

Par ailleurs, concernant la présence française au sein de la FINUL II (plus de 1500 hommes), avec des règles d'engagement renforcées, présentes dans le cadre de la résolution 1701 de l'ONU, il rappelle volontiers qu'il en va autant de la crédibilité du multilatéralisme que de la double nécessité de garantir la sécurité d'Israël que l'existence d'un Liban indépendant, sans pour autant dire si les forces française resteront indéfiniment.

Au-delà de ces cas particuliers, le candidat à l'élection présidentielle répète à satiété son engagement à œuvrer pour une réflexion sur les conditions d'engagement de nos troupes à l'étranger, comme sur leur pré-positionnement, notamment en Afrique. En ce début d'année 2007, sur les 36 849 soldats français déployés en dehors des frontières, 11 481 sont basés en Afrique, dans le cadre des opérations de maintien de la paix sous l'égide des Nations unies (Sahara occidental, Côte d'Ivoire, Egypte), de l'Union européenne (Soudan et RDC), d'Opex menées par la France seule (Tchad, Cameroun, dans le golfe de Guinée, Togo, République centrafricaine et Côte d'Ivoire) ou de ce qu'on appelle les forces de présence (Sénégal, Gabon et Djibouti). Le reste est « dispersé » entre les Balkans (Kosovo, Bosnie, Macédoine), le Caucase Sud, le Moyen-Orient, ou encore Haïti. Il pose ainsi de vraies questions qui accompagnent l'indispensable débat quant à la légitimité des militaires hors du territoire, à savoir :

- où devons-nous être pour défendre nos intérêts et nos valeurs et quels sont-ils ?
- Avec quel mandat ?
- Avec quelles règles d'engagement ?
- Avec quel financement ?
- Pour quelle durée ?
- Quand quitter un pays pour éviter l'enlèvement et les retombées négatives ?

Bien qu'il n'y réponde pas précisément, ces légitimes interrogations ouvrent un débat passionnant quant à ces missions liées au format actuel et futur des forces armées, missions d'ailleurs parfois irréalisables car notre pays ne semble plus être capable de mettre en cohérence sa diplomatie et ses capacités économiques.

Groupe d'étude des programmes des candidats à la présidence

Pour débattre ou s'informer
www.defense-et-republique.org